

DU SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET CONDUITES ADDICTIVES

Objectifs :

Apporter une formation spécialisée et complémentaire, aux médecins et aux autres professionnels du champ sanitaire et social, sur les aspects théoriques et pratiques des conduites addictives (substances psychoactives, jeu, autres addictions comportementales) afin de les aider à prendre en charge les usagers et patients lors de leur pratique.

Les conduites addictives posent aux médecins le problème de leur prévention et de leur traitement qui appellent des interventions en partenariat voire en réseau avec les autres professionnels du champ sanitaire et social. Cette formation en addictologie a pour objectif d'offrir à ces professionnels une culture et un corpus de connaissances communs pour leur permettre de promouvoir et de coordonner les actions à mettre en œuvre de façon spécifique et interdisciplinaire.

• Durée :

6 modules de 2 jours (jeudi (9h-18) - vendredi (9h-18h))

• Nombre de places :

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : 6
Nombre maximum d'inscrits : 30

• Droits à payer :

Pour un étudiant : 120.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)
Pour un Professionnel : 700.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)
Pour une Prise en charge : 1 000.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

*** sous réserve de modification

• Enseignants Responsables :

- Dr Farid Benzerouk, pôle universitaire de psychiatrie, Reims, 0326783394, fbenzerouk@chu-reims.fr
- Dr Fabien Gierski, laboratoire Cognition Santé Société, Reims, fabien.gierski@univ-reims.fr
- Pr Arthur Kaladjian, pôle universitaire de psychiatrie, Reims, 0326787045, akaladjian@chu-reims.fr

• Public concerné :

Admis à s'inscrire les médecins : docteur en médecine, internes de spécialité ou de médecine générale en TCEM, les psychologues et les personnels paramédicaux*, les assistants sociaux et éducateurs*, les autres professionnels du champ sanitaire et social diplômés*, les magistrats et juristes*.

* NB : diplômés et exerçant depuis au moins deux ans.

- **Cours et programme** : en cours d'élaboration
- **Mode d'évaluation** :
 - Présence en cours (maximum 3 absences)
 - Mémoire (30 pages maximum avec bibliographie) : sujet à envoyer aux responsables et à faire valider pour mi-janvier 2020